

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5018**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 9: Maçonnerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « maçonnerie » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232s Exécution des ouvrages

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de maçon avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ lié à la production, sur les chantiers de construction neuve, de rénovation ou de réhabilitation d'importance et de destinations diverses comme des maisons individuelles, des immeubles d'habitation, des bâtiments industriels, des locaux commerciaux et des bâtiments destinés aux services et aux loisirs.

Les activités consistent à :

- Concevoir une solution constructive répondant à un projet architectural en maîtrisant les calculs de résistance des matériaux et les dimensionnements des ouvrages ;
- Modéliser les ouvrages de construction avec ou sans les outils numériques en vue de sa réalisation ;
- Organiser le déroulement des activités de réalisation, de fabrication et de mise en œuvre
- Contrôler une solution constructive à partir d'un cahier des charges ;
- Réaliser des ouvrages en maîtrisant les techniques du métier, d'emploi des matériaux traditionnels ou de technologie avancée et des produits .
- Quantifier les matériaux nécessaires et anticiper l'approvisionnement des matériaux et des matériels ;
- Prendre en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins.
- Constituer le dossier d'exécution d'un projet pour la construction d'un bâtiment.
- Établir l'ordre chronologique des activités et tâches de fabrication et de mise en œuvre sur chantier.
- Réaliser les opérations de maçonnerie, de coffrage, de ferrailage et de coulage du béton.
- Réaliser le revêtement des murs (enduits, mortiers) et des sols (carrelages, faïences).
- Réaliser l'ensemble des opérations de contrôle de la qualité et de la conformité de l'ouvrage réalisé au regard du cahier des charges initial avec une organisation rigoureuse avec la prise en compte risques matériels et environnementaux.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1703 : Maçonnerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier du maçon comme les tracés, épures, esquisses, croquis, relevés, dessins en élévation, plans. La fabrication de mortiers de pose et de joints, coffrage, ferrailage, décoffrage, assemblage, liaisonnement, enduisage. La mise en œuvre des procédés maçonnés traditionnels pouvant prendre en compte des critères régionaux et intégrer des « objets » authentiques (murs, planchers, escaliers, voûte, socle de cheminée). La réalisation des éléments complexes de construction (baie, corniche, voûte, courbe, préfabrication et des finitions soignées des joints (chaux naturelle, éléments décoratifs et colorés) et la pose des

divers matériaux, collés, scellés (pierre, brique, plâtre, moulure, béton armé).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformé en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.